

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

GESTION DE LA SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION (GSC)

Nom du candidat : _____

Dossier : _____

NDI : _____

DES MODIFICATIONS AU CONTENU PEUVENT ÊTRE APPORTÉES EN TOUT TEMPS

**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCE:
DOMAINE DE LA GESTION DE LA
SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION**

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU CURRICULUM VITAE

ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCE	EXEMPLE D'HABILITÉS MINIMALEMENT REQUISES	FORMATION	EXPÉRIENCE DE TRAVAIL	ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES
------------------------	---	-----------	-----------------------	---------------------------

GESTION DE LA PRÉVENTION

Lire et interpréter un contrat.	Identifier dans un contrat les exigences particulières relatives à la santé et à la sécurité du travail																				
Connaître la législation et la réglementation encadrant la prévention.	Expliquer le champ d'application de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1) (ci-après la LSST) et du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1, r.19.01) (art. 2)																				
	Expliquer le contenu des articles 7, 50, 51, 58, 62, 62.1, 180 et 198 à 203 de la LSST.																				
	Expliquer les exigences du Code de sécurité pour les travaux de construction (L.R.Q., c. S-2.1, r.6)																				
	Se référer au Règlement sur l'information concernant les produits contrôlés (L.R.Q., c. S-2.1, r.10.1)																				
	Se référer au Règlement sur les pompes à béton et les mâts de distribution (L.R.Q., c. S.2.1, r.12.5)																				
	Se référer au Règlement sur le programme de prévention (L.R.Q., c. S-2.1, r.13.1)																				
	Se référer au Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins (L.R.Q., c. A-3, r.8.2)																				
Identifier les risques associés aux différents types de travaux.	Identifier les risques relatifs à la santé et à la sécurité du travail (physiques, chimiques, biologiques ou autres) sur les chantiers de construction et dans les différentes étapes de réalisation des travaux (à partir des plans et devis ou autres)																				
	Identifier les travaux à risque élevé sur le chantier de construction (amiante, excavation, tranchées, souterrain, milieu hyperbare, démolition, etc.)																				

**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCE:
DOMAINE DE LA GESTION DE LA
SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION**

		PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU CURRICULUM VITAE																									
		FORMATION						EXPÉRIENCE DE TRAVAIL												ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES							
Surveiller le chantier de construction.	Inspecter le matériel, les équipements et les moyens de protection collective et individuelle																										
	Vérifier le respect des règles de sécurité et voir à l'application de ces règles																										
	Vérifier si les travailleurs portent leurs équipements de protection individuelle et utilisent des méthodes sécuritaires de travail																										
Enquêter sur les incidents, quasi-accidents et accidents survenus sur le chantier de construction et en faire le suivi.	Identifier les causes des incidents, quasi-accidents et accidents enquêtés																										
	Apporter les correctifs nécessaires suite à un incident, quasi-accident ou accident et en informer les intervenants pour ne plus qu'il se reproduise (correction temporaire et/ou permanente)																										
	Tenir un registre d'accidents																										
	Déclarer les accidents à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (ci-après la CSST)																										
Faire un bilan de la santé et de la sécurité du travail sur le chantier de construction.	Mettre en place un système de gestion des premiers soins et des premiers secours																										
	Faire périodiquement un bilan de la santé et de la sécurité du travail sur le chantier de construction																										



**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCE:
DOMAINE DE LA GESTION DE LA
SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION**

		PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU CURRICULUM VITAE																																	
		FORMATION										EXPÉRIENCE DE TRAVAIL										ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES													
ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCE	EXEMPLE D'HABILITÉS MINIMALEMENT REQUISES																																		
Être responsable en regard de la prévention sur le chantier de construction.	Implanter des méthodes de travail sécuritaires sur le chantier de construction																																		
	Implanter une structure en santé et sécurité du travail sur le chantier de construction																																		
	Choisir les ressources humaines (sous-traitants, fournisseurs et agent de sécurité s'il y a lieu) en fonction des exigences en santé et sécurité du travail																																		
Coordonner les travaux sur le chantier de construction.	Coordonner les différents travaux jugés à risque élevé, notamment les travaux simultanés																																		
Voir à la formation des travailleurs.	Organiser une session d'accueil et de formation pour les nouveaux travailleurs en regard de la prévention sur le chantier de construction																																		
	Organiser des formations d'appoint sur la prévention pour les travailleurs																																		
	Organiser des rencontres de planification pour la santé et la sécurité du travail sur le chantier de construction avec les travailleurs																																		
	Mettre en place des mécanismes de rétroaction relatifs à la santé et sécurité du travail sur le chantier de construction																																		

**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCE:
DOMAINE DE LA GESTION DE LA
SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION**

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU CURRICULUM VITAE

		PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU CURRICULUM VITAE																																	
		FORMATION										EXPÉRIENCE DE TRAVAIL										ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES													
ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCE		EXEMPLE D'HABILITÉS MINIMALEMENT REQUISES																																	
Connaître les différents intervenants présents sur le chantier de construction.	Nommer les conditions pour être le maître d'œuvre sur un chantier de construction																																		
	Expliquer les obligations du maître d'œuvre d'un chantier de construction (avis d'ouverture et de fermeture, déclaration des travaux à risque, attestation de conformité, etc.)																																		
	Nommer les conditions nécessaires pour qu'un agent de sécurité soit requis sur le chantier de construction																																		
	Expliquer le rôle et les responsabilités d'un agent de sécurité																																		
	Expliquer le rôle et les responsabilités d'un coordonnateur en santé et sécurité du travail sur le chantier de construction																																		
	Expliquer le rôle et les pouvoirs de l'inspecteur de la CSST																																		
Mettre sur pied un programme de prévention.	Élaborer un programme de prévention adapté aux activités propres au chantier de construction (selon le secteur d'activité)																																		
	Élaborer un programme de prévention adapté aux risques spécifiques du sous-traitant																																		
	Former un comité de chantier pour la prévention en matière de santé et de sécurité du travail																																		



**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCE:
DOMAINE DE LA GESTION DE LA
SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION**

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU CURRICULUM VITAE

		PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU CURRICULUM VITAE																																							
		FORMATION										EXPÉRIENCE DE TRAVAIL										ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES																			
ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCE	EXEMPLE D'HABILITÉS MINIMALEMENT REQUISES																																								
Prendre des décisions relatives à la prévention sur le chantier de construction.	Élaborer les règles de sécurité et les mettre en place (en fonction des risques identifiés)																																								
	Mettre en place des mesures de prévention appropriées aux risques identifiés																																								
	Établir un plan d'urgence																																								
	Choisir des équipements appropriés en fonction des risques																																								
Délimiter le chantier de construction.	Expliquer comment se délimite un chantier de construction																																								
	Expliquer la distinction entre « un » chantier de construction et « plusieurs » chantiers de construction																																								

GESTION DES DOSSIERS D'INDEMNISATION

Connaître les dispositions générales de la <i>Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles</i> (L.R.Q., c. A-3.001) (ci-après la LATMP).	Expliquer le principe de « no-fault ». (art. 25 et 26 de la LATMP)																																							
	Expliquer les conséquences du défaut d'un employeur ou d'un travailleur de se conformer à la LATMP (art. 35 de la LATMP)																																							
	Expliquer la notion de présomption de lésion professionnelle (art. 28 de la LATMP)																																							



**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCE:
DOMAINE DE LA GESTION DE LA
SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION**

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU CURRICULUM VITAE

ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCE	EXEMPLE D'HABILITÉS MINIMALEMENT REQUISES	FORMATION								EXPÉRIENCE DE TRAVAIL								ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES							
Connaître les procédures de réclamation.	Définir les notions d' « accident de travail » et de « maladie professionnelle » (art. 2 et annexe 1 de la LATMP)																								
	Expliquer la procédure de réclamation (formulaires à compléter et délais de production) (art. 265 à 270 de la LATMP)																								
	Définir les notions de rechute, récidive et aggravation (art. 2 de la LATMP)																								
Connaître les recours possibles.	Expliquer les mécanismes de contestation																								
	Expliquer le fonctionnement de la Commission des lésions professionnelles (art. 349 à 366 de la LATMP)																								
Connaître les règles relatives à l'imputation des coûts.	Expliquer les règles relatives à l'imputation des coûts (art. 326 à 329 de la LATMP).																								
Connaître les règles relatives au retour au travail et à la réadaptation.	Expliquer l'application du droit de retour au travail (art. 234 et suivants de la LATMP)																								
	Expliquer la notion de travail à durée déterminée (art. 237 de la LATMP)																								
	Expliquer les droits du travailleur de la construction (art. 247 à 251 de la LATMP)																								

**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCE:
DOMAINE DE LA GESTION DE LA
SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION**

		PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU CURRICULUM VITAE																									
		FORMATION							EXPÉRIENCE DE TRAVAIL										ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES								
ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCE		EXEMPLE D'HABILITÉS MINIMALEMENT REQUISES																									
Connaître les règles relatives au retour au travail et à la réadaptation. (suite)		Expliquer la notion d'assignation temporaire (art. 179 et 180 de la LATMP)																									
		Expliquer les autres solutions provisoires de retour au travail initiées par l'employeur, par la CSST ou par le médecin traitant (retour progressif, maintien du lien d'emploi, etc.)																									
		Expliquer le droit à la réadaptation et l'accès à des mesures de réadaptation (art. 145 et 184 par. 5 de la LATMP)																									
		Expliquer les 3 volets à la réadaptation (social, professionnel, physique) (art. 146 de la LATMP)																									
		Expliquer les mesures de réadaptation favorisant l'autonomie et le retour au travail (art. 149, 150, 152 et 167 de la LATMP)																									
		Expliquer la démarche concentrique de main-d'œuvre (priorité du retour à son emploi chez l'employeur)																									
		Expliquer la notion d'emploi convenable et ses critères (solution alternative pour le retour au travail) (art. 2 de la LATMP)																									
		Expliquer la notion de protection de gains (indemnité de remplacement du revenu réduite) (art. 49 de la LATMP)																									



**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCE:
DOMAINE DE LA GESTION DE LA
SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION**

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU CURRICULUM VITAE

		PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU CURRICULUM VITAE											
		FORMATION				EXPÉRIENCE DE TRAVAIL				ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES			
ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCE	EXEMPLE D'HABILITÉS MINIMALEMENT REQUISES												
Connaître les règles relatives au versement des indemnités. (suite)	Expliquer les notions d'indemnité pour préjudices corporels (art. 83 et annexe 2 de la LATMP), de barème des préjudices corporels et de calcul de l'indemnité (art. 84 de la LATMP)												
	Expliquer la notion d'indemnité de décès (art. 95 et 96 de la LATMP)												

GESTION DE LA COTISATION

Connaître les régimes de tarification.	Expliquer les notions de taux de l'unité, de taux personnalisé et de régime rétrospectif												
Connaître les mutuelles de prévention.	Expliquer ce qu'est une mutuelle de prévention												
	Expliquer les objectifs poursuivis par la CSST en créant les mutuelles de prévention												
	Expliquer la démarche accompagnant la création d'une mutuelle de prévention												
Connaître les principaux règlements relatifs à la cotisation.	Se référer au <i>Règlement sur l'ajustement rétrospectif de la cotisation</i> (L.R.Q., c. A-3.001, r.0.001.1)												
	Se référer au <i>Règlement sur le taux personnalisé</i> (L.R.Q., c. A-3.001, r.5)												



**RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCE:
DOMAINE DE LA GESTION DE LA
SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION**

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU CURRICULUM VITAE

		PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU CURRICULUM VITAE																																									
		FORMATION										EXPÉRIENCE DE TRAVAIL										ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES																					
ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCE	EXEMPLE D'HABILITÉS MINIMALEMENT REQUISES																																										
Connaître les règles relatives à l'inscription et à la déclaration des salaires.	Expliquer pourquoi un employeur doit s'inscrire à la CSST.																																										
	Expliquer la notion de protection personnelle																																										
	Fournir une estimation des salaires prévus et des salaires versés à ses travailleurs pour les années visées par sa déclaration																																										

Informations supplémentaires:

Guide pour compléter le référentiel de compétences

Le référentiel de compétences

Vous avez fait une demande d'évaluation par dossier professionnel, il est donc de votre responsabilité de démontrer à la Régie que vous détenez l'ensemble des compétences mentionnées dans les profils de compétences concernés. Les profils contiennent toutes les compétences et habiletés considérées minimalement requises pour être répondant dans un domaine ou une sous-catégorie donné.

Le référentiel de compétences sert d'assise au processus d'évaluation par dossier professionnel et vous aidera à faire votre démonstration. Il vous est présenté sous forme de tableau à compléter et reprend toutes les compétences et habiletés contenues dans le profil. Vous devez le compléter en y indiquant, au meilleur de votre connaissance, ce qui vous a permis d'acquérir les compétences ainsi que les habiletés citées. Ce référentiel doit vous représenter le plus fidèlement possible.

L'évaluation est faite sur la base de l'information fournie. Il est donc primordial d'inscrire dans le référentiel l'information pertinente pouvant appuyer votre démonstration.

Toutefois, les renseignements fournis doivent être vérifiables et représentatifs des compétences et habiletés que vous détenez. Nous vous rappelons que selon l'article 70 de la *Loi sur le bâtiment* (L.R.Q., c. B-1.1), la Régie peut suspendre ou annuler une licence lorsque le titulaire a faussement déclaré ou dénaturé des faits relatifs à la demande de la licence.

Procédure pour compléter le document :

1. Sur votre curriculum vitae, votre liste de cours de formation ou autres documents, identifiez par des numéros les tâches, cours ou activités pertinents pour votre démonstration. Ces numéros vous serviront de références pour remplir la grille.
2. Indiquez, dans les cellules du bloc d'en-tête de la grille, les principaux éléments de votre curriculum vitae (formations, expériences de travail, activités complémentaires).
3. Complétez la grille en associant les principaux éléments de votre curriculum vitae aux habiletés à l'aide des numéros d'identification des tâches, cours ou activités qui vous ont permis de développer ces habiletés.

Il est possible, normal et acceptable que vous n'ayez pas acquis toutes les habiletés inscrites dans le référentiel. Aucune référence ne devrait alors paraître sur ces lignes.

Si nécessaire, vous pouvez inscrire des précisions ou informations supplémentaires dans l'espace prévu à la fin du tableau.

4. Signez la première page du document et apposez vos initiales sur chacune des autres pages, aux endroits indiqués.

Vous trouverez dans les pages suivantes (2 à 5) un exemple de référentiel de compétences complété selon les étapes ci-haut mentionnées.

Suite à la lecture de votre référentiel de compétences, des informations supplémentaires ou précisions pourraient être requises, selon les besoins de l'évaluateur du dossier.

Si, au terme de cette évaluation, la reconnaissance des acquis se concrétise, vous serez exempté de l'obligation de vous soumettre à l'examen de qualification pour les domaines ou sous-catégories pour lesquels vos acquis vous auront été reconnus.

Pierre Béton, ing.

(no civique, rue)
(Ville) Québec (Code postal)
Téléphone : (514) 111-9876
Télécopieur : (514) 000-0000
Courriel
pierre.beton@compagnie.com

Formation spécialisée

- 1985 - 1989 Université au Québec (voir liste des cours en annexe)
• Génie civil B. Sc. A.
- 1989 - 1993 Université à Montréal (voir liste des cours en annexe)
• Architecture Bach.

Autres formations

- 1 2006 Université au Québec
• Droit de la construction (2 jours)
- 2 1999 École d'administration
• Administration - Étude de cas (90 heures)
- 3 1997 École de la construction du Québec
• Gestion financière, affaires juridiques, relation de travail, management (90 heures)
- 4 1996 École de la construction du Québec
• Gestion de projets (80 heures)
- 5 1996 École de la construction du Québec
• Secouriste en milieux de travail (80 heures)
- 6 1993 Attestation Construction
• Attestation, santé et sécurité sur les chantiers de construction

Expérience professionnelle

- 2002-2009 Le spécialiste de la construction inc. Montréal
Entrepreneur général, Construction et rénovation de bâtiments institutionnels
- Directeur de projets
- Préparation des soumissions, 1
 - Négociation des contrats, 8

- Planification et suivi des travaux, 9
- Gestion des coûts, de l'échéancier et de la qualité, 10
- Surveillance des chantiers. 11

1999-2002 Groupe-conseil ABC inc. Montréal
Ingénierie et construction

Ingénieur

- Conception et chargé de projets 12

Projets diversifiés de conception, de surveillance et de gérance pour des travaux de constructions générales et spécialisées en structure d'ouvrage de génie civil et en bâtiment.

1998-1999 Les constructions inc. Montréal
Entrepreneurs généraux, structure d'ouvrage de génie civil

Directeur de projets

- Préparation des soumissions 13
- Négociation des contrats 14
- Planification et suivi des travaux, gestion des coûts, de l'échéancier et de la qualité 15
- Surveillance des chantiers 16

1996-1998 Les constructions inc. Montréal
Entrepreneurs généraux, structure d'ouvrage de génie civil

Estimateur et gérant de projets

- Estimation de soumission 17
- Gestion de projets pour des travaux de construction de ponts, quai et autres ouvrages de génie civil similaires 18

1995-1996 Cie de gérance Itée Montréal
Gérance de projets

Ingénieur estimateur

- Estimation détaillée aux fins de contrôle de soumission pour des travaux de construction de bâtiments. 19

1993-1995 Génie, gérance et associés inc.
Génie-conseil, gérance de projets.

Ingénieur jr. en bâtiments

- Relevés de plans 20
- Inspection de bâtiments 21
- Étude de faisabilité 22
- Surveillance 23



Université au Québec
École d'ingénierie
Bureau du registraire

RELEVÉ DE COURS

Date d'émission : 23 juin 1989

Nom : BÉTON
Prénom : PIERRE
Adresse : 1203 Fiset
VILLE QUEBEC
COD. POS

Code permanent :
Sexe MASCULIN
Date de naissance :

Programme BACCALAUREAT EN SCIENCES APPLIQUÉES (GÉNIE CIVIL)

Diplôme présenté à l'appui de la demande d'admission
Institution

Date d'obtention

	NO DE COURS	TITRE	VALEUR EN CREDITS	NOTE	CREDITS OBTENUS	LIEN	CC
		AUTOMNE 85					
1	GCI-10177	STATIQUE *					
2	GMC-10282	SCIENCES GRAPHIQUES					
3	MAT-10363	CALCUL II					
4	MAT-10381	INTRODUCTION A L'ALGEBRE LINEAIRE					
5	IFT-10426	PROGRAMMATION					
6	BIO-13208	PROBLEMES D'IMPACTS ECOLOGIQUES *					
		HIVER 86					
7	GCI-10178	RESISTANCE DES CONSTRUCTIONS I					
8	GCI-10222	TOPOGRAPHIE-GEODESIE					
9	GEL-10242	ELECTROTECHNIQUE GENERALE					
10	MAT-10364	CALCUL III					
11	GCI-13200	DYNAMIQUE *					
12	GCI-15189	HYDRODYNAMIQUE					
		ETE 86					
13	GCI-10224	TRAVAUX PRATIQUES : TOPOGRAPHIE - GEODES					
		AUTOMNE 86					
14	GCI-10179	RESISTANCE DES CONSTRUCTIONS II					
15	GCI-10195	MECANIQUE DES SOLS I					
16	GCI-10225	MATHEMATIQUES APPLIQUEES I					
17	MAT-10400	PROBABILITES ET STATISTIQUE					
18	GML-10463	MATERIAUX DE L'INGENIEUR					
19	GCI-15200	HYDRAULIQUE DES CONDUITES					
		HIVER 87					
20	GCI-10211	HYDROLOGIE *					
21	GLG-10360	GEOLOGIE POUR L'INGENIEUR CIVIL					
22	MAT-10427	ANALYSE NUMERIQUE					
23	ARC-11757	L'ARCHITECTURE MODERNE ET SES ORIGINE					
24	GCI-15201	HYDRAULIQUE DES COURS D'EAU					
25	ARC-15984	SOCIOLOGIE ET HABITATION					
26	ARC-15995	L'HABITAT CONTEMPORAIN					
		AUTOMNE 87					
27	GCI-10179	RESISTANCE DES CONSTRUCTIONS II					
28	GCI-10225	MATHEMATIQUES APPLIQUEES I					
29	GCI-10228	PRATIQUE DU GENIE CIVIL *					
30	GCI-10230	GENIE MUNICIPAL					
31	GLG-10361	MINERALOGIE ET PETROGRAPHIE *					
32	GCI-15202	HYDRAULIQUE MARITIME					

	NO DE COURS	TITRE	VALEUR EN CREDITS	NOTE	CREDITS OBTENUS	LIEN	CC
33	GCI-15205	PROJET D'AMENAGEMENT HYDROLOGIQUE					
		HIVER 88					
34	GCI-10181	STRUCTURE I					
35	GCI-10184	BETON ARME I					
36	GCI-10196	MECANIQUE DES SOLS II					
37	GCI-10227	MATHEMATIQUES APPLIQUEES II					
38	GCI-10234	TRANSPORT					
39	DRT-14139	LEGISLATION INDUSTRIELLE					
40	GCI-14833	LABORATOIRE DE GENIE CIVIL I					
41	GMN-15452	COUTS ET OPTIMISATION EN INGENIERIE					
		AUTOMNE 88					
42	GCI-10187	CHARPENTES METALLIQUES I					
43	GCI-10199	FONDATEMENTS *					
44	GCI-10233	LABORATOIRE DE GENIE CIVIL II *					
45	IFT-10442	RECHERCHE OPERATIONNELLE I					
46	GCI-15203	HYDRAULIQUE APPLIQUEE					
47	GCI-16438	STRUCTURES DE BETON ARME					
		HIVER 89					
48	GCI-10186	BETON PRECONTRAINTE *					
49	GCI-10188	CHARPENTES METALLIQUES II					
50	GCI-10193	PROJET DE BETON *					
51	GCI-10218	PROJET D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE *					
52	GCI-14856	TECHNOLOGIE DU BETON					
53	CTE-11890	COMPTABILITE GENERALE I *					
54	IFT-14022	PROGRAMMATION EN LANGAGE APL					



Université à Montréal
École d'architecture
Bureau du registraire

RELEVÉ DE COURS

Date d'émission : 15 juin 1993

Nom : BÉTON
Prénom : PIERRE
Adresse : 1203 FISET
VILLE QUEBEC
COD. POS

Code permanent :
Sexe MASCULIN
Date de naissance :

Programme FORMATION EN ARCHITECTURE

Diplôme présenté à l'appui de la demande d'admission

Institution	No DE COURS	TITRE	VALEUR EN CREDITS	NOTE	CREDITS OBTENUS	LIEN	CC
		PROGRAMME D'ARCHITECTURE					
	1	ARC-3110L PROJETS DE SENSIBILISATION À L'ARCH.					
	2	ARC-4103C CLIMAT ET PHYSIQUE DU BATIMENT					
	3	ARC-4213X INITIATION AU MILIEU DE L'AMENAGEMENT					
	4	ARC-4802H COMMUNICATION GRAPHIQUE I					
	5	ARC-4402F ECLARAGISME					
	6	ARC-3110I PROJETS DE SYNTHESE					
	7	ARC-3110J PROJETS DE SYNTHESE					
	8	ARC-4213F HOMME/ENVIRONNEMENT					
	9	ARC-4302F HIST ARCH MOD DE RENO IND A NOS JOURS					
	10	ARC-4304A INTRODUCTION AU CONTEXTE D'INTERV.					
	11	ARC-4401B CONSTRUCTION I					
	12	ARC-4403B STATIQUE					
	13	ARC-4501A MATERIAUX ET METHODES DE CONSTRUCTION					
	14	ARC-4502G RESISTANCE DES MATERIAUX					
	15	ARC-4801E COMMUNICATION GRAPHIQUE 2					
	16	ARC-4801G GEOMETRIE DESCRIPTIVE I					
	17	ARC-4403F CHARPENTE APPLIQUEE II					
	18	ARC-4403L CHARPENTE APPLIQUEE I					
	19	ARC-4405H STRATEGIE STRUCTURALE					
	20	ARC-4716F INFORMATIQUE APPLIQUEE A L'AMENAGEM.					
	21	WWW-00033 RS SUIVIS UNIV. LAVAL					
	22	ARC-3300N TRAVAUX DIRIGES EN AMENAGEMENT					
	23	ARC-3007A INNOVATION TECHNIQUE ET FONCTIONNELLE					
	24	ARC-4231H COUT GLOBAL DU BATIMENT					
	25	ARC-4302O PROBLEMATIQUE DE L'HABITATION					
	26	ARC-4402B SERVICES ELECTRIQUES					
	27	ARC-4802L CROQUIS ET PERSPECTIVE					
	28	ARC-4233B INITIATION A L'ECONOMIE DU BATIMENT					
	29	ARC-4303N METHODOLOGIE APPLIQUEE					
	30	ARC-4401N CONSTRUCTION II					
	31	ARC-3002A HABITAT POUPULAIRE URBAIN					
	32	ARC-4303Z ANALYSES DE L'ARCH. CONTEMPORAINE					
	33	ARC-4401L SECURITE DU BATIMENT					
	34	ARC-3005A DESIGN DE L'ENVIRONNEMENT BATI I					
	35	ARC-4302Y HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE AU QUEBEC					
	36	ARC-4721A GESTION EN ARCHITECTURE					